

XV^{ème} REGION COLOMBOPHILE
GROUPEMENT COLOMBHOPHILE SUD PROVENCE

Procès Verbal de l'Assemblée Générale du
Samedi 14 novembre 2015 (AUBAGNE - 13).

Tous les membres des **7 sociétés** composant le groupement Sud Provence
- *L'Eclair de Martigues, la Colombe de Marseille, - le Pigeon Voyageur de Six fours, - la Brise et le Ramier du Pradet,*
- *l'UCEV de Vidauban, - les Coulonneux du Sud de Tourves, - la Colombe de la Riviera de Nice* – ont été convoqués en
assemblée générale et se sont réunis à 14h à Maison de la Vie Associative Salle « espace central »
Avenue Gabriel PERI 13400 AUBAGNE

Sociétés présentes : - L'Eclair de Martigues - la Colombe de Marseille - le Pigeon Voyageur de Six
fours - la Brise et le Ramier du Pradet - les Coulonneux du Sud de Tourves – UECV de Vidauban.

Société absente : - la Colombe de la Riviera de Nice.

- 14h : accueil des sociétaires.
- Après avoir fait signer la feuille de présence et enregistrer les pouvoirs (29 présents + 4 pouvoirs), le quorum n'étant pas atteint nous procédons à l'ouverture d'une 2^{ème} Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale du groupement, convoquée à 14 heures, débute par une minute de silence à la mémoire des victimes des attentats de la veille à PARIS.

OUVERTURE de la 2^{ème} Assemblée Générale à 14h 30.

L'ordre du jour a été fixé comme suit:

- Approbation du P.V. de l'assemblée générale du 7 mars 2015.
- Rapport moral du Président.
- Rapport d'activité du secrétaire.
- Rapport financier:
 - a) rapport du commissaire aux comptes.
 - b) rapport du trésorier.
 - Approbation de la ligne de vol 2016.
 - Fixation du prix du transport
 - Dotation des prix et récompenses des concours 2016
 - Constitution des Sections (Présidents des Commissions) du conseil d'administration du groupement.
 - Radiation des sociétés non à jour de leurs cotisations au 31 octobre 2015.
 - Demandes à adresser au président régional concernant:
 - a) L'inscription à l'ordre du jour de l'A.G. régionale du 6 décembre 2015 de l'intégralité des propositions faites par le C.A. régional du 12 septembre 2015.
 - b) Les mesures à prendre pour rétablir un climat d'entente et de coopération associatives au sein du conseil d'administration régional.
- Questions diverses.

MOT du Président

Le président demande que soient inscrits à l'ODJ, en début de séance comme il se doit, les points à traiter au chapitre des questions diverses. Il invite les participants à en préciser la teneur.

Bernard SIMON propose, en application de l'Article 39 du Règlement Intérieur de la F.C.F, 3^{ème} alinéa, que l'ensemble des critères nationaux en matière de classement des concours soit réhabilité et appliqué en XV^{ème} Région. Il souhaite l'adoption par l'A.G. du groupement d'un vœu allant dans ce sens.

Jean-Pierre TEISSEIRE redit le vœu du C.A. du groupement que soit précisé un point ambigu de l'article 2 du règlement des concours sous les formes d'un amendement (suppression d'un mot) et d'une modification dudit article (rajout d'un membre de phrase) à soumettre à l'approbation de l'A.G. régionale et, en cas d'adoption par cette dernière, à transmettre pour décision à prendre par l'A.G. statutaire de la F.C.F.

Ces propositions de vœux sont approuvées à l'unanimité et inscrites à l'Ordre du Jour de la présente réunion. Il est rappelé qu'en groupement tous les licenciés sont électeurs et éligibles.

Approbation du P.V de l'Assemblée Générale du 7 mars 2015

Ce document a été envoyé par le secrétaire à tous les sociétaires qui lui ont communiqué leurs adresses mail et par courrier postal aux autres adhérents.

Il figure, en outre, sur le site internet du groupement. Il n'est donc pas utile de le relire en séance.

Il est approuvé à l'unanimité.

Rapport moral du président.

Après avoir remercié les participants pour leur présence et, en particulier, le président régional, qui a honoré à-qualités l'invitation qui lui a été faite de participer aux travaux de l'A.G., le Président fait état de sa satisfaction de ce que la saison 2015 se soit bien passée malgré les perturbations initiales créées par les agissements malveillants d'un des administrateurs. → Le C.A. régional a approuvé la suite à donner au dossier de mise en Commission de Discipline nationale de cette personne.

Les dysfonctionnements ainsi créés, notamment lors de l'A.G du PRADET (2014), ont cependant pu être réglés par la convocation d'une A.G. extraordinaire le 7 mars dernier lors de laquelle, après l'intervention des instances nationales par le débouté d'une plainte déposée indûment à l'encontre du président d'une société des B.D.R., les mesures appropriées ont été prises pour restaurer le fonctionnement normal du groupement.

→ Conformément aux textes réglementaires, l'A.G. extraordinaire a été en mesure de pallier ces difficultés, notamment par l'élection de nouveaux responsables sur les postes rendus vacants par les démissions de leurs titulaires au secrétariat et à la trésorerie. Dès lors, le fonctionnement apaisé du C.A. a permis de réhabiliter l'esprit associatif, convivial et solidaire dont dépendent l'unité et l'efficacité du groupement.

J.P TEISSEIRE exprime son souhait que les sociétés constitutives qui, en 2015, ont joué dans la dispersion, puissent se retrouver lors de concours communs. Cet espoir se fonde non seulement sur un idéal sportif qui milite en faveur d'effectifs plus importants de pigeons enlogés, ce qui permet des réussites individuelles plus significatives, mais aussi sur l'argument économique et financier toujours prégnant.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Rapport d'Activité

Après avoir précisé que le rapport d'activité concerne les questions liées à l'organisation des différentes actions de promotion du sport colombophile et à la gestion administrative du groupement, à l'exclusion des concours qui sont du ressort de la Commission Sportive, le secrétaire évoque en premier lieu le succès du 5^{ème} TOUR DE FRANCE COLOMBOPHILE, relayé au plan local par une étape de St GILLES (30) à TOULON (83). Il remercie tous ceux qui se sont joints à A.et F.SCAVONE dans l'organisation de cette belle vitrine faite à notre hobby. Merci également à Roger SENICOURT pour sa visite à notre groupement et ses précieux conseils généreusement prodigués à tous!

La Brise et le Ramier : → Des remerciements aussi sont dûs à J-P.BOURGON pour son bénévolat au sein de l'Association Var Espérance et pour la participation de cette dernière aux activités sportives du groupement. Il est particulièrement agréable de constater les résultats obtenus au palmarès par un autre public que ceux qui ont la chance d'être en parfaite santé. → Les divers lâchers lors des cérémonies, spectacles ou dans des collèges méritent également les remerciements adressés à J. REILLAT et M-L.LEMATTE.

→ Des échanges amicaux avec nos voisins colombophiles italiens ont été possibles grâce au dévouement de J-P.TEISSEIRE, d'A.BALDACCHINO et de M. DESSACHY.

→ Merci à F. SCAVONE pour son implication dévouée dans les nombreuses démarches qui ont précédé le traditionnel concours international de MARSEILLE!

L'Eclair de Martigues a reçu à plusieurs reprises des journalistes de la presse écrite et de la radio. Il en a résulté à chaque fois des articles et une émission de radio.

→ Les pigeons voyageurs ont été à l'honneur lors du "Salon des Jeunes" de MARTIGUES et ce durant trois jours consécutifs lors desquels deux lâchers ont été effectués. → Encore et toujours des lâchers lors du 11 novembre 2014 ou du 19 mars 2015 en commémoration, respectivement, de la Guerre de 14-18 et de la fin de la Guerre d'Algérie.

→ Mais aussi des lâchers pour fêter les 40 ans de " La Maison Pour Tous " de LAVERA et un lâcher spectacle pour la fête de LAVERA.

Merci vraiment à L.et M. PRINGUET, F. CAO, N. et J. TILMONT pour leur généreux bénévolat au service du pigeon voyageur!

* Ce rapport est aussi l'occasion de dire notre gratitude aux chauffeurs bénévoles qui ont permis de terminer l'exercice 2015 en beauté puisque, grâce à leur dévouement, le groupement a non seulement remboursé sa dette envers la région mais peut aussi se prévaloir d'un excédent d'exploitation non négligeable.

Et, bien sûr, un grand merci à J. CILIA et G. DESOBLIN pour leur réel professionnalisme et compétence à la trésorerie du groupement!

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

Rapport financier

a) Rapport du Commissaire aux comptes.

Francis SCAVONE qui a contrôlé l'ensemble des pièces justificatives et des états de comptabilité n'a relevé aucune anomalie et donne son accord à l'octroi du quitus au trésorier.

b) Rapport du trésorier

Jean CILIA transmet un compte-rendu détaillé, arrêté à la date du 14 novembre 2015, faisant état des recettes et dépenses afférentes à l'exercice 2015.

Ce compte-rendu sera annexé au présent P.V.

Guy DESOBLIN, trésorier adjoint, détaille les différents postes de recettes et de dépenses d'où ressort la somme de 2051,77 euros à titre d'excédent d'exploitation.

Francis SCAVONE fait remarquer la nécessité de "se forcer un peu" quant à la participation d'effectifs plus conséquents, compte-tenu des incertitudes qui subsistent malgré le bilan financier positif.

Le quitus est donné au trésorier et le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Approbation de la ligne de vol 2016

Le projet de programme sportif a été élaboré lors du CA du groupement, à la suite duquel M.PRINGUET a pu établir et nous fournir, comme il le fait d'habitude, le tableau de la ligne de vol 2016.

Après avoir rappelé que les entraînements ne sont pas autorisés à une distance supérieure à 100 kms sans permis de lâcher, Jean Pierre TEISSEIRE fait, dans un premier temps, une proposition

*de trois concours fédéraux sur SAINTES, LA ROCHELLE et BOURGES respectivement les 22 mai, 5 juin et 19 juin 2016. Puis un fédéral "jeunes" sur AGEN.

Après discussion, il est arrêté qu'en préparation du concours international et semi-national de BRUXELLES qui aura lieu le 8 juillet 2016 → Le concours de BOURGES ne sera pas un concours fédéral mais comptera pour le championnat du groupement tout comme celui de Bruxelles.

→ La proposition du groupement concernant les deux concours "vieux" fédéraux sur SAINTES et LA ROCHELLE et AGEN en "jeunes" est adoptée à l'unanimité.

Puis, par référence au projet présenté par l'Eclair de Martigues, débutant le 27 mars 2016 par un concours sur MONTPELLIER le président demande à l'assemblée de choisir, pour le 10 avril 2016

*entre un concours sur BRAM ou CASTRES et pour le 8 mai entre AGEN et AUCH.

→ Les concours retenus à ces dates sont BRAM et AGEN.

Le président poursuit en signalant que :

*Un concours sur Valence sera organisé avec lâcher en semaine le mercredi 15 mai ou le jeudi 16 mai 2016.

*Un concours sur ARRAS en interrégional avec les XVII^{ème} et XV^{ème} régions est programmé pour le 29 juillet 2016.

*Un concours sur l'île de Ré (invitation) sera joué avec Béziers et une partie de la XVII^{ème}.

→ Après vote, il comptera à nos résultats AS pigeon et championnat.

Lors de ces échanges,

- Aurélien BADEANU attire l'attention sur les grands écarts de distance qui séparent les points avant et arrière dans certains concours de fond.

- Georges CILIA fait remarquer la multiplicité des concours de vitesse sur BEZIERS.

Le programme du championnat du groupement est adopté par 21 voix pour, 5 contre et 7 abstentions.

Fixation du prix du transport.

Jean Pierre TEISSEIRE rappelle les raisons qui ont conduit à facturer le transport au panier à hauteur de 25 euros/panier. Il précise que le nombre de pigeons dans les paniers n'étant pas toujours conforme aux normes et souvent inférieur, ce mode de calcul garantissant de ne pas être par trop déficitaire avait été adopté.

Marcel PRINGUET souhaite une révision de ce tarif à la baisse. S'ensuit un débat d'où ressort la nécessité d'assurer des rentrées d'argent, en particulier si des réparations onéreuses du camion s'avéraient nécessaires.

→ Finalement, il est décidé d'arrêter le prix du pigeon à 1 euro/pigeon pour les concours de vitesse et demi-fond.

→ Par ailleurs et afin de pouvoir continuer à pratiquer des tarifs d'enlèvement raisonnables, chaque amateur s'engage pour le 15 mars 2016 à fournir un pigeonneau qui sera vendu en interne au bénéfice du groupement lors de l'A.G. de printemps. Le bénéfice de cette vente servira à établir le prix de transport du pigeonneau 2016. Tous les pigeonneaux seront accompagnés d'un pedigree et une invitation sera faite à tous les colombophiles de la XV^{ème} région.

→ Propositions adoptées par l'A.G. à l'unanimité.

Dotation des prix et récompenses des concours 2016.

Le conseil d'administration a proposé que la somme de trois cents euros soit provisionnée en prévision de l'achat de sacs de grain, trophées, diplômes... à attribuer en récompenses aux vainqueurs des concours retenus pour le championnat du groupement.

Cette proposition est adoptée par l'A.G. à l'unanimité.

Constitution des Sections (Présidents des Commissions) du Conseil d'Administration.

La nécessité règlementaire de prendre ces dispositions a été soulignée par Francis SCAVONE lors du C.A du 19 septembre 2015.

→Patrick DESCHAMPS a fait acte de candidature à la Commission de Contrôle.

→Bernard SIMON se propose comme responsable de la Commission d'Instruction et, faute d'autres candidats, est volontaire pour s'occuper de la Communication et des Relations Publiques, puisque ces postes sont statutairement cumulables avec celui de secrétaire qu'il occupe depuis le 7 mars 2015.

→Le poste de responsable de la Recherche scientifique reste vacant faute de candidats.

L'A.G. approuve ces candidatures à l'unanimité.

Radiation des sociétés non à jour de leurs cotisations au 31 octobre 2015.

L'automaticité de cette mesure est adoptée à l'unanimité par l'A.G. sur proposition de Francis SCAVONE.

Demandes à adresser au président régional.

1) Après avoir rappelé les attributions respectives des différentes instances de gouvernance des associations régies par la loi de juillet 1901 et redit notamment que les prérogatives du C.A. consistent à mettre en œuvre les décisions prises par approbation de l'A.G. mais nullement à se substituer à cette dernière, Bernard SIMON s'étonne de la formulation choisie dans le compte-rendu de la réunion du C.A. régional du 12 septembre 2015, au demeurant non avalisé par les accords et signatures statutaires du président régional, qui fait état d'un "relevé de décisions" alors qu'il ne peut s'agir que de "propositions" à soumettre à l'approbation de l'A.G. régionale, seule instance décisionnelle en droit.

Il souhaite, comme suite à l'inscription initiale de la question à l'ODJ de la présente réunion, que soit soumis à l'approbation de l'A.G. l'intitulé du vœu suivant:

Mise en œuvre de l'intégralité des critères nationaux lors des classements des concours organisés en XV^{ème} Région.

En effet, le sport colombophile se pratique à l'échelon national par la sélection de sujets représentant les différentes régions en compétition dans des championnats nationaux et internationaux. Il ne serait pas cohérent, sauf à faire perdre toute crédibilité à ces épreuves, que chaque région sélectionne autrement que sur des critères unifiés au plan national, à l'instar de ce qui est fait dans les autres fédérations sportives. De plus, les pratiques de sélection des pigeons sur des critères régionaux variables d'une région à l'autre contreviendraient aux dispositions de l'ART.39 du R.I. de la F.C.F. traitant du "Devoir des colombophiles" qui stipule en son troisième alinéa (c) que "tout colombophile s'engage... à se ranger aux décisions prises par l'assemblée générale de la F.C.F réunie annuellement en congrès national."

→ Ce vœu, approuvé à l'unanimité, fonde par conséquent la demande du groupement qu'il soit, à son tour, soumis à l'approbation de l'A.G. régionale du 6 décembre 2015.

2) Jean Pierre TEISSEIRE présente alors la proposition du deuxième vœu inscrit à l'ODJ en début de séance. Il s'agit de préciser l'ART.2 du Règlement des concours en ce qui apparaît, en l'état, comme une ambiguïté susceptible d'entraîner des interprétations subjectives, sources de multiples malentendus et/ou irrégularités.

En effet, s'il est souhaitable de recruter de nouveaux colombophiles pour revitaliser la colombophilie en perte de vitesse, il serait illusoire de penser que cet objectif est réalisable si, au prétexte que les regroupements d'amateurs jouant en tandem ou à plusieurs sont possibles, l'on assistait à des recrutements fictifs d'amateurs prête-noms destinés virtuellement à faire nombre, mais aucunement engagés personnellement dans une pratique effective du sport colombophile.

En conséquence, est soumise à l'approbation de l'A.G. la reformulation de l'ART.2 du Règlement des concours comme suit:

Chaque bureau doit être composé d'au moins trois colombophiles participant aux concours. Ces trois amateurs ne doivent avoir aucun lien d'affiliation directe et doivent avoir des colombiers situés à des adresses postales différentes.

→ Ce vœu, approuvé à l'unanimité, fonde par conséquent la demande du groupement qu'il soit, à son tour, soumis à l'approbation de l'A.G. régionale du 6 décembre 2015.

Il reste à souhaiter qu'il soit adopté et transmis à l'A.G. de la F.C.F en tant que vœu de la XV^{ème} Région, ce qui permettrait d'éviter les problèmes qu'a connus la région lors du concours fédéral de Sézanne du 21/06/2015, avec les résultats étonnants et litigieux des 5 premiers pigeons volant à 1515 m/mn alors que les suivants immédiats n'ont réalisé que 1167m/mn.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 17 heures30 par la remise de diplômes (gentiment préparés par M.Pringuet), suivi d'un moment convivial autour d'un apéritif- buffet offert par le Président (et préparé par des membres de la Brise et le Ramier)

Le secrétaire,
Bernard SIMON.

Le président,
Jean- Pierre TEISSEIRE.